

Forfait- jour : Table ronde conclusive le 1^{er} décembre 2016



La Direction annonce la mise en œuvre de son projet phare pour l'encadrement au 11 décembre prochain avec une période transitoire de 3 mois, temps nécessaire aux Directeurs d'établissement pour définir les postes devant être soumis au forfait- jour et de passer les conventions entre les agents et leur N+1. Il est à noter que la Direction le mettra en œuvre de manière unilatérale dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'accord avec les Organisations Syndicales dites représentatives.

Ex Apprentis : Enfin, Peut être un accord !!!



Un projet d'accord sur le sujet est actuellement soumis à signature auprès des Organisations Syndicales. L'idée de cet accord consiste en une aide au rachat des trimestres non cotisés des salariés concernés ... Une bonne nouvelle pour celles et ceux qui se sont vus amputer d'une partie de leur pension au moment de faire valoir leur droit à la retraite au motif que certains trimestres durant leur période d'apprentissage n'avaient pas été pris en considération dans les cotisations retraite !

Télétravail : La Direction souhaite mener une négociations avant la fin de l'année



Au delà du RH 0942 qui traite de manière formelle du télétravail alterné dans le GPF, la Direction souhaite engager rapidement des discussions sur ce sujet avec les Organisations Syndicales dans le but d'obtenir un accord d'entreprise ! Sans faire l'apologie du télétravail, tant les dérives en la matière peuvent être nombreuses, notamment en terme d'isolement, de manque de lien social ou encore de perte de repères, il convient tout de même d'admettre qu'il y a une demande de plus en plus forte, exprimée par les agents de tous collèges et de tous métiers. Il faut alors y répondre et faire preuve de pragmatisme sur le sujet. D'autant que les

réorganisations ces dernières années (et ce n'est pas fini !) ont contraint les agents à augmenter de manière significative leur temps de trajet, source de fatigue, de stress et donc de mal être au travail. A cela, il faut parfois ajouter une ambiance du collectif de travail bien morose et des locaux inappropriés à un travail serein et de qualité. Or, en l'état actuel des choses, il n'est pas rare que des demandes de télétravail formulées par des collègues pourtant sur des postes à priori compatibles avec ce type de fonctionnement, soient refusées par la ligne hiérarchique, tant la culture du « présentisme » est particulièrement prégnante dans notre entreprise ! Gageons que la négociation à venir permettra à celles et ceux qui le souhaitent d'accéder plus facilement au TELETRAVAIL

Mutuelle Obligatoire pour les agents au C.P...



La Direction de SNCF a demandé officiellement à la Direction de la Sécurité Sociale s'il était possible d'appliquer une mutuelle obligatoire aux agents du C.P au même titre que les contractuels. Pas de réponse à ce stade... Le sujet semble tellement compliqué que la réponse pourrait être renvoyée aux calendes grecques. Selon la réponse, la Direction ouvrira ou pas le dossier de la mutuelle obligatoire pour les agents au C.P. Affaire à suivre et à vigiler absolument !

Les propos déjantés du Président JEANTET



« Nous allons accompagner les régions dans l'expérimentation de la concurrence » ou encore « Avec notre connaissance fine du réseau, nous pouvons conseiller aux régions quelles lignes elles pourraient mettre en appel d'offres ». Comment peut-on être dans une entreprise dite « intégrée » et dans le même temps mettre à disposition son expertise, ses compétences et son expérience au service d'autres entreprises que celles du GPF ? Pire, on contribue à favoriser des entreprises concurrentes à la notre, qui n'ont jamais investi un centime dans le réseau, à faire circuler des trains sur le RFN financé en grande partie par la SNCF et, cerise sur le gâteau, la dette est supportée exclusivement par l'EPIC Réseau du GPF! Ça, c'est de la stratégie industrielle !!!